

بسم الله الرحمن الرحيم

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
MISSION PERMANENTE
AUPRES DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES
ET DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES
A GENEVE



الجمهورية الإسلامية الموريتانية
البعثة الدائمة لدى الأمم المتحدة
والمنظمات الدولية بجنيف

شرف - اخاء - عدالة

Honneur - Fraternité - Justice

OHCHR REGISTRY

16 APR 2010

Recipients : WPHRE
E.W.
.....
.....

MISRIM/GE/063/10

Genève, le 16 avril 2010

La Mission permanente de la République islamique de Mauritanie auprès de l'Office des Nations Unies et des Organisations internationales à Genève présente ses compliments au Haut Commissariat aux Droits de l'Homme, et a l'honneur de lui faire parvenir ci-joint le questionnaire rempli relatif à la première phase du programme mondial d'éducation dans le domaine des Droits de l'Homme.

La Mission permanente de la République islamique de Mauritanie auprès de l'Office des Nations-Unies et des Organisations internationales à Genève saisit cette occasion pour renouveler au Haut Commissariat aux Droits de l'Homme l'assurance de sa haute considération.

A



Haut Commissariat aux Droits de l'Homme
Attention METS-WPHRE
Palais des Nations
8-14 Avenue de la Paix
CH 1211 Genève 10

II. QUESTIONNAIRE POUR GOUVERNEMENTS

Le questionnaire ci-dessous devant être rempli par les Gouvernements contient des questions qui devraient être abordés dans les rapports nationaux des États Membres. Merci de marquer les réponses spécifiques avec les chiffres correspondants aux questions. En plus du questionnaire, les renseignements complémentaires peuvent être fournis en pièces jointes à votre rapport.⁴ Les gouvernements sont vivement encouragés à faire participer des institutions nationales des droits de l'homme et la société civile dans la préparation de leurs rapports. Merci de retourner le questionnaire rempli et toute autre information supplémentaire à la Section de Méthodologie, Education et Formation au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (téléfax: + 41 22 917 9008; courrier électronique: registry@ohchr.org, copie à wphre@ohchr.org) avant la date du 31 mars 2010. Les rapports soumis par courrier électronique sont préférables, mais tous les matériaux non disponibles électroniquement peuvent être envoyés au HCDH, attention METS – WPHRE, Palais des Nations, 8-14 Avenue de la Paix, CH-1211 Genève 10, Suisse. Les réponses reçues avant la date limite seront reflétées dans le rapport d'évaluation qui sera soumis à la 65ème session de l'Assemblée générale de l'ONU et pourront également être téléchargées sur le site web du Haut-Commissariat pour le Programme mondial.

Partie 1 : RENSEIGNEMENTS DE BASE

1. Date : *Le 27 Mars 2010*
2. Institution responsable de remplir ce questionnaire : *Ministère de l'Enseignement Fondamental de MAURITANIE*
3. Département responsable :
4. Personne à contacter : *le conseiller Juridique et/ou le Directeur des Examens et de l'Évaluation*
5. Adresse postale : *BP: 458*
6. Numéro de téléphone : *525 19 23 / 632 2874 / 643 16 80*
7. Numéro de fax : *(00)(222) 529 60 74*
8. Adresse électronique : *selahedine (ct) - selahamedlehbib @education.gov.mr*
9. Site web : *www. education.gov.mr*

⁴ Cela peut inclure, mais n'est pas limité uniquement, des informations pertinentes signalées aux organes de traités des Nations Unies sur les droits de l'homme figurant dans les documents de base commun et les rapports spécifiques à un traité / les rapports ciblés en fonction de l'instrument considéré / les rapports ciblés pour chaque instrument); ainsi que des réponses pertinentes à l'UNESCO (par exemple la quatrième consultation sur la mise en œuvre de la Recommandation de 1974 sur l'éducation pour la compréhension, la coopération et la paix internationales et l'éducation relative aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales), au Conseil de l'Europe (ECD / EDH programme «Apprendre et vivre la démocratie pour tous», 2006-2009), et d'autres consultations.

Partie 2 : COMPOSANTS DE L'ÉDUCATION AUX DROITS DE L'HOMME DANS LES ÉCOLES

A. Politiques relatives à l'éducation⁵ et politique de mise en œuvre

10. Existent-ils des lois ou des politiques relatives à l'éducation ainsi que des objectifs de politique d'éducation qui se réfèrent explicitement à la suivante ?⁶

- | | <i>Oui</i> | <i>No</i> |
|---|-------------------------------------|--------------------------|
| ▪ Droits de l'homme | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| ▪ Droit à l'éducation | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| ▪ Approche de l'éducation fondée sur les droits | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| ▪ Éducation aux droits de l'homme | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Vous pouvez préciser davantage si vous le souhaitez:

11. L'éducation aux droits de l'homme est-elle incorporée dans les plans et les stratégies nationaux y compris dans ceux énumérés ci-dessous, s'ils existent ?⁷

- | | <i>Oui</i> | <i>No</i> | <i>N'existe pas</i> |
|---|-------------------------------------|--------------------------|--------------------------|
| ▪ Plans nationaux relatifs aux droits de l'homme | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| ▪ Plans d'action nationaux de lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| ▪ Stratégies nationales pour la réduction de la pauvreté et autres plans de développement | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| ▪ Plans nationaux relatifs à l'enseignement primaire et secondaire | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| ▪ Plans nationaux pour l'éducation pour tous (EPT) | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| ▪ Plans directeurs nationaux élaborés dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable (2005-2014) | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

En cas de réponses positives, merci de préciser:

Il s'agit d'un plan d'action établi sur la base de besoins et de plans directeurs nationaux et internationaux dont celui des Nations-Unies.

12. Une stratégie de mise en œuvre nationale a-t-elle été développée pour exécuter quelconque objectif de la politique relative à l'éducation aux droits de l'homme ?⁸

Oui, c'est notre plan d'action établi sur la base du programme électoral du président de la République

⁵ Politiques relatives à l'éducation selon le Plan d'action comprennent la législation, des plans d'action, des programmes scolaires et des politiques de formation.

⁶ Plan d'action, appendice A.2-5.

⁷ Plan d'action, appendice A.5(d).

⁸ Plan d'action, appendice B.10.

Si oui, les jeunes / étudiants ont-ils été impliqués dans l'élaboration de la stratégie de mise en œuvre nationale et dans son exécution ?

Oui par le biais des associations étudiantes

La stratégie a-t-elle été publiée et diffusée? Si oui, merci de transmettre une copie ou faire référence à une adresse de site web si disponible en ligne.

13. L'éducation aux droits de l'homme est-elle présente dans le programme scolaire national et dans les normes de qualité de l'éducation ?⁹ Si oui, merci d'expliquer son statut (par exemple, obligatoire ou facultative, et thématique ou transdisciplinaire ?). L'éducation aux droits de l'homme entre parfaitement dans les programmes scolaires et est obligatoire.

14. Merci d'indiquer si des directives existent pour l'écriture ou la révision des manuels scolaires qui reflètent les principes des droits de l'homme ?¹⁰ L'Institut Pédagogique National a entre autres missions d'écrire et de réviser, à chaque fois que c'est nécessaire, les manuels scolaires pour y intégrer les principes généraux des droits de l'homme. Les manuels ont-ils été préparés conformément à ces directives ?

Oui

15. Merci de se référer à certaines politiques nationales ou régionales qui promeuvent une approche fondée sur les droits de l'homme dans la gouvernance scolaire, la gestion, les procédures disciplinaires, les politiques d'intégration et d'autres règlements et pratiques touchant à la culture de l'école à l'accès à l'éducation.¹¹ Notre programme decennel concerne, dans son volet pilote du système, une approche d'éducation fondée sur les droits de l'homme et sur le principe d'accès à l'éducation.

16. Y a-t-il une politique globale de formation à l'éducation aux droits de l'homme pour des enseignants et des autres membres du corps enseignant dans les écoles ?¹²

Dans leur formation initial les enseignants reçoivent des enseignements sur les droits de l'enfant.

B. Milieu éducatif

17. Les droits de l'homme sont-ils intégrés dans les environnements d'apprentissage des écoles, y compris la gouvernance scolaire et la gestion ?¹³ Merci d'indiquer sur une échelle de 1 à 5 (1 = Oui, globalement, 5 = pas du tout):

Oui, globalement

1 2 3 4 5 Pas du tout

⁹ Plan d'action, appendice A.5(e)(ii)-(iv).

¹⁰ Plan d'action, appendice A.5(e)(viii).

¹¹ Plan d'action, appendice A.5(e)(ix).

¹² Plan d'action, appendice A.5(f).

¹³ Plan d'action, appendice A.4.

18. Existent-ils des pratiques non définies comme étant éducation aux droits de l'homme dans votre pays qui reflètent les principes de l'approche à l'éducation fondée sur les droits, tels que l'éducation à la paix, l'éducation à la citoyenneté et aux valeurs, l'éducation multiculturelle, l'éducation globale, l'éducation à la tolérance ou l'éducation au développement durable ?¹⁴ Si oui, merci d'expliquer.

Oui par le biais des Mahadras (Medressa), des Ecoles ; des Associations ; des scouts ; la société civile.

19. Existent-ils des possibilités dans les écoles pour les élèves de s'exprimer librement, d'être responsabilisés, de participer aux prises de décisions (en fonction de leur âge et de leurs capacités) et de s'organiser pour leurs propres intérêts ?¹⁵ Merci d'indiquer sur une échelle de 1 à 5 (1 = possibilités complètes existent, 5 = pas du tout) :

Possibilités complètes existent	1	2	3	4	5	Pas du tout
▪ De s'exprimer	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
▪ D'être responsabilisés	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
▪ De participer aux prises de décisions	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
▪ De s'organiser pour leurs propres intérêts	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

20. Y a-t-il des interactions entre les écoles, les autorités locales, la société civile et la collectivité en général pour faire mieux connaître les droits de l'enfant et les principes fondamentaux de l'éducation aux droits de l'homme ?¹⁶ Merci d'indiquer sur une échelle de 1 à 5 (1 = ensemble des interactions ont lieu, 5 = pas du tout) :

Ensemble des interactions ont lieu	1	2	3	4	5	Pas du tout
• Mouhataa (Prefecture) ; • Communes ; • Société civile.	<input type="checkbox"/>					

21. Existent-ils des systèmes de contrôle pour évaluer les éléments suivants ?¹⁷ Merci d'indiquer sur une échelle de 1 à 5 (1 = systèmes globaux de contrôle, 5 = pas du tout) :

Systèmes globaux de contrôle	1	2	3	4	5	Pas du tout
▪ Le respect des principes des droits de l'homme dans les pratiques pédagogiques	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

¹⁴ Plan d'action, II B.

¹⁵ Plan d'action, appendice C.15(c). Voir aussi Observation générale n° 1, Comité des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, qui stipule qu'« il importe d'encourager la participation des enfants à la vie scolaire, de créer des collectivités scolaires et des conseils d'élèves, de mettre en place des systèmes d'éducation et d'orientation par les pairs et de faire participer les enfants aux mesures de discipline scolaire, dans le cadre du processus d'apprentissage et d'expérimentation de la réalisation des droits » (par. 8).

¹⁶ Plan d'action, appendice C.15(d).

¹⁷ Plan d'action, appendice D.19(f) and B.10(b)(x).

- Qualité de l'enseignement en ce qui concerne l'éducation aux droits de l'homme
- Le respect des principes des droits de l'homme dans la gestion scolaire et le processus de gouvernance¹⁸
- Les changements dans les connaissances, compétences, valeurs, attitudes et comportements des élèves en ce qui concerne la compréhension et le respect des droits de l'homme¹⁹

22. Merci de décrire la façon dont les écoles financent l'éducation aux droits de l'homme y compris les sources et le pourcentage du budget de l'Etat attribué dans ce domaine ?²⁰

Il n'existe pas de financement spécial mais celui-ci est incorporé dans le budget général du département avec quelquefois la collaboration d'institutions étrangères gérées directement dans ce domaine

C. Les processus d'enseignement et d'apprentissage

23. Des matières du programme scolaire dans l'enseignement primaire et secondaire comprennent-elles l'éducation aux droits de l'homme ?²¹ Si oui, lesquelles ?

Oui - l'Éducation Islamique ; l'Éducation civique ; La morale

Combien d'heures sont enseignées et à quels niveaux scolaires ?

A tous les niveaux du fondamental et à raison de deux heures par semaine.

24. Des méthodologies d'apprentissage associés à ces activités d'éducation aux droits de l'homme, adaptées aux enfants et centrées sur l'apprenant et encourageant la participation existent-elles ?²² Merci d'indiquer sur une échelle de 1 à 5 (1 = Oui, globalement, 5 = pas du tout):

Oui, globalement 1 2 3 4 5 *Pas du tout*

25. Quelle (s) institution (s) a / ont le pouvoir d'élaborer, d'approuver et modifier les programmes?²³

L'Inspection Générale de l'Enseignement Fondamental

26. Les guides pour les enseignants, les manuels, les manuels scolaires et pédagogiques et de supports pédagogiques dans l'enseignement primaire et secondaire sont-ils conformes aux principes relatifs

¹⁸ Plan d'action, appendice A.5(e)(ix).

¹⁹ Plan d'action, appendice A.5(e)(x).

²⁰ Plan d'action, III E.

²¹ Plan d'action, II B.20 et appendice D.19(a).

²² Plan d'action, appendice D.19.

²³ Plan d'action, III D.28 et appendice D.19(c).

aux droits de l'homme ?²⁴ Merci d'indiquer sur une échelle de 1 à 5 (1 = Oui, globalement, à 5 = pas du tout):

Oui, globalement 1 2 3 4 5 Pas du tout

Des supports pédagogiques non produits par votre gouvernement sont-ils utilisés dans les écoles? Si oui, qui les a produits?

Non car les programmes de l'Enseignement Fondamental sont établis sur la base de référents socio-culturels de la Mauritanie.

D. Formation du personnel éducatif

27. L'éducation aux droits de l'homme est-elle incluse dans ce qui suit ?

- | | Oui | No |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|
| ▪ Formation initiale des enseignants | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| ▪ Formation continue des enseignants (en cours d'emploi) | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| ▪ Formation des professeurs principaux ²⁵ | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

La participation est-elle volontaire ou obligatoire? Absolument obligatoire

Combien d'heures sont offerts? C'est une matière dont le nombre d'heures varie en fonction du plan de formation de chaque institution.

28. Dans quelle mesure l'apprentissage, les bonnes pratiques, la recherche et les matériaux sont-ils recueillis et mis à la disposition des éducateurs en éducation aux droits de l'homme ?²⁶

Pas l'acquisition de matériaux nécessaires et l'éducation à l'apprentissage aux droits de l'homme

29. Dans quelle mesure les politiques de recrutement, d'évaluation et de promotion des enseignants, des directeurs d'école et des inspecteurs scolaires reflètent-elles les principes relatifs aux droits de l'homme ?²⁷

Généralement les droits de l'homme constituent une épreuve indépendante des autres dans le concours d'accès aux corps.

30. Comment les formations pour les enseignants sur les droits de l'homme sont-elles évaluées ?²⁸

En tant que matière indépendante notée sur (20) au même titre que toutes les matières enseignées.

²⁴ Plan d'action, appendice D.19(c).

²⁵ Plan d'action, appendice E.26.

²⁶ Plan d'action, appendice D.19(d).

²⁷ Plan d'action, appendice C.15(b)(v).

²⁸ Plan d'action, appendice E.27(f).

Partie 3 : DÉFIS ET REMARQUES GÉNÉRALES

31. Dans quelle mesure le Plan d'action pour la 1ère phase du Programme mondial (WPHRE) a-t-il contribué à améliorer l'intégration de l'éducation aux droits de l'homme dans les systèmes scolaires ?

32. Merci d'indiquer les principaux obstacles à la mise en œuvre du Plan d'action pour la 1ère phase du Programme mondial dans votre pays sur une échelle de 1 à 5 (1 = pas d'obstacle, 5 = obstacle majeur) :

- | <i>Pas d'obstacle</i> | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | <i>Obstacle majeur</i> |
|---|--------------------------|--------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| ▪ Le manque de sensibilisation au WPHRE au niveau du gouvernement central | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | le système WPHRE n'est pas très vulgarisé en Mauritanie en regard à l'originalité de notre système éducatif et à l'insuffisance des ressources allouées. |
| ▪ Le manque de sensibilisation au WPHRE au niveau des administrations locales | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| ▪ Le manque d'intérêt pour le WPHRE au niveau du gouvernement central | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| ▪ Le manque d'intérêt pour le WPHRE au niveau des administrations locales | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| ▪ Les enseignants n'ont pas une formation suffisante | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| ▪ Les outils disponibles sont insuffisants pour mettre en œuvre le programme | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| ▪ Insuffisance des ressources financières pour mettre en œuvre le programme | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| ▪ Autre (merci de préciser) : | | | | | | |

33. Merci d'indiquer les actions entreprises par votre pays pour assurer que le Programme mondial soit connu parmi (1) les responsables de l'éducation, (2) les enseignants et (3) les jeunes.

Un travail supplémentaire doit être fait dans ce cadre.

34. Merci d'indiquer sur une échelle de 1 à 5 (1 = Utilisé souvent, 5 = Non utilisé) l'utilité des publications et / ou des outils suivants, qui sont disponibles au <http://www.ohchr.org/EN/PublicationsResources/Pages/TrainingEducation.aspx>

- | | Utilisé souvent | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | Non utilisé |
|---|-----------------|-------------------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|-------------------------------------|-------------|
| ▪ <i>Plan d'action pour la 1ère phase du WPHRE</i> | | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| ▪ <i>ABC - L'enseignement des droits de l'homme : Activités pratiques pour les écoles primaires et secondaires</i> | | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| ▪ <i>L'éducation aux droits humains dans les systèmes scolaires de l'Europe, l'Asie centrale et Amérique du Nord:</i> | | | | | | | |

Un compendium des bonnes pratiques (publié conjointement avec
l'OSCE, le Conseil de l'Europe et l'UNESCO)



35. (Facultatif). Merci de décrire la méthodologie et le processus adopté dans la préparation de votre rapport national d'évaluation : *le commissariat aux droits de l'homme sur la base d'informations recueillies auprès des différents départements ministériels.*

36. Merci de faire tout autre commentaire non prévus ailleurs :

MERCI.